

## CHAPITRE 5 LES SITES D'INTÉRÊT

Les patrimoines naturels, culturels, écologiques et esthétiques de la Nouvelle-Beauce constituent une richesse que l'on se doit de sauvegarder. Leur identification est une obligation identifiée dans la loi (*article 5, paragraphe 6, LAU*).

La dimension culturelle d'un territoire se rapporte à l'identité, à la diversité et à la spécificité du milieu de vie et de sa population. La culture se présente sous différentes formes : les équipements (salle de spectacles), les divers organismes (Les petits danseurs), le **patrimoine naturel** (la vallée de la rivière Chaudière, le piémont appalachien) et le bâti (l'église de Saint-Elzéar, les maisons historiques) pour n'en nommer que quelques-uns. En Nouvelle-Beauce, l'exclusivité des **paysages naturels et humanisés de la vallée de la rivière Chaudière**, des milieux agricoles et forestiers et des **villages-sommets** du territoire, la diversité du **patrimoine bâti** et la singularité de l'histoire des habitants sont le reflet de l'identité culturelle des gens de ce territoire et de ceux et celles qui l'ont forgée.

Le **patrimoine vivant**, naturel et bâti constitue la pierre d'angle de cette richesse culturelle, d'où la nécessité d'en assurer la protection et la mise en valeur, afin de maintenir le caractère particulier du milieu. De plus, les divers événements, les associations et les lieux de rassemblement culturel du territoire contribuent à l'épanouissement de la communauté.

L'activité économique pouvant être générée par le potentiel culturel et patrimonial de la Nouvelle-Beauce est, d'une certaine manière, garante de la qualité et de la diversité de ses composantes. Aussi, les efforts entrepris par les élus(es) et les intervenants locaux pour sensibiliser la population à l'importance de la culture dans le développement économique et communautaire, et ce, depuis une dizaine d'années, sont considérés d'une façon très positive. On ne peut en douter lorsque l'on constate l'énergie mise dans Tourisme et patrimoine de Beauce intégré par la suite au CLD de La Nouvelle-Beauce, dans le projet-pilote d'accueil touristique en Beauce (PPAT), dans la Corporation de développement touristique Sainte-Marie et dans une multitude d'interventions ponctuelles dans chacune des municipalités du territoire de la MRC.

Afin de soutenir les efforts mis par les intervenants, la MRC propose l'engagement d'une personne-ressource. Celle-ci doit voir à poursuivre la documentation du milieu. Elle doit surtout établir un plan d'action lequel a à établir les moyens à prendre pour assurer la mise en valeur des sites, des secteurs ou tout équipement identifié minimalement au schéma. Cette ressource doit permettre d'approfondir notre niveau de connaissance, mais aussi faciliter les prises de décisions tant par les élus que par les citoyens qui désirent rénover, améliorer leur immeuble détenant une valeur patrimoniale.

Une orientation du schéma d'aménagement et de développement a pour but de soutenir et de favoriser la mise en valeur des sites identifiés. La carte n° 26 présente les sites d'intérêt d'ordre esthétique, écologique, historique et culturel.

**Orientation et objectifs du schéma**

Protéger et mettre en valeur l'identité régionale à travers son patrimoine bâti et ses paysages.

Valoriser la ressource forestière et sa biodiversité sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

- ⇒ *Développer auprès de la population et de tous les acteurs de l'aménagement du territoire un sentiment d'appartenance envers ce territoire et son histoire.*
- ⇒ *Approfondir l'état des connaissances sur le patrimoine de la Nouvelle-Beauce.*
- ⇒ *Faciliter la prise de décision en matière de patrimoine bâti.*
- ⇒ *Caractériser et mettre en valeur les paysages remarquables de la Nouvelle-Beauce.*
- ⇒ *Améliorer les paysages urbains.*
- ⇒ *Renforcer l'offre touristique.*
- ⇒ *Protéger la biodiversité retrouvée en milieu forestier.*

## 5.1 LES SITES D'INTÉRÊT CULTUREL

Le patrimoine culturel de la Nouvelle-Beauce est constitué d'une multitude d'éléments qui, pris individuellement, semblent n'avoir qu'une valeur très relative. L'ensemble de ses éléments n'en contribue pas moins à forger un paysage riche et distinctif. Chaque atteinte à ce patrimoine contribue à banaliser ce paysage et à lui en faire perdre sa signification. Vieilles maisons, granges carrées ou octogonales, croix de chemin ou cabanes à sucre typiques sont des exemples de ce patrimoine parfois discret qui reflète l'identité et l'histoire de la région.

### Monuments historiques (classés)

Certains sites, par leur valeur artistique, historique ou ethnologique, revêtent une plus grande signification. Leur protection est parfois même un enjeu de portée nationale. En effet, plusieurs bâtiments de la Nouvelle-Beauce ont été classés monuments historiques par le gouvernement du Québec. Il s'agit de :

- L'église de Saint-Elzéar (1852) et des œuvres d'art (autel, tableaux, etc.);
- L'église de Saint-Bernard (1872);
- Le presbytère de Saint-Bernard (1866);
- L'église de Saint-Isidore (1855);
- La Maison Lacroix (1821) à Sainte-Marie;
- La Maison Taschereau (1810) à Sainte-Marie;
- L'église de Sainte-Marie (1859) et sa décoration intérieure.

## Secteurs patrimoniaux d'intérêt régional

Deux secteurs patrimoniaux concentrent plusieurs bâtiments anciens et présentent un paysage architectural urbain évocateur. Ces deux secteurs sont les quartiers anciens de Vallée-Jonction et de Sainte-Marie :

### Vallée-Jonction

Le cœur du village et les environs de la gare à Vallée-Jonction offrent un ensemble de bâtiments d'intérêt et forment un paysage cohérent, bien préservé et représentatif de l'histoire des lieux. La gare, en particulier, implantée au pied d'une pente abrupte à proximité de la rivière Chaudière, présente des caractéristiques d'adaptation au site fort intéressantes. L'ensemble du secteur d'intérêt est délimité ainsi : la rivière Chaudière à l'ouest, la rue du Pont (route 112) au nord, la rue Principale (route 173) et sa jonction avec le boulevard Rousseau, à l'est.

Afin de protéger cet endroit, la municipalité avait signalé à l'intérieur de son plan et de ses règlements d'urbanisme son intérêt à sauvegarder le site de la gare (en 1990). Le schéma agrandit ce territoire et englobe la rue Principale. L'actualisation du plan d'urbanisme devrait, pour ce secteur, définir des intentions et des moyens de le protéger et de le mettre en valeur.

### Sainte-Marie

La rue Notre-Dame offre une succession de paysages et un bâti patrimonial exceptionnel. La chapelle Sainte-Anne, la maison Taschereau, la maison Lacroix, l'église néogothique et la maison Dupuis sont les principaux témoins historiques. Plusieurs résidences relevant du courant victorien et dont la qualité architecturale tient entre autres aux détails et au raffinement de plusieurs ornements du bois sont de vrais « bijoux ». On doit donc protéger ces bâtiments et leur environnement immédiat.

Lors de l'actualisation du plan d'urbanisme, le secteur central pourrait faire l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU). La Ville a déjà démontré son attention et son intérêt pour son centre-ville. Déjà, le boulevard Larochelle a fait l'objet d'un réaménagement. Le secteur de l'église a fait l'objet d'une attention particulière alors que la Ville a adopté un PIIA. Ce développement passe par la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Cette attention que doit porter les élus(es) s'avère primordiale et ne peut souffrir encore bien longtemps de l'absence d'un cadre réglementaire qui assurera une protection de ses caractéristiques. De même, la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de ceux qui sont existants demanderont une parfaite intégration dans un milieu qui s'est banalisé au fil des ans.

Par ailleurs, la venue du nouveau pont au centre-ville, via la rue Marguerite-Bourgeoys, devra être faite dans un souci d'intégration du milieu qu'il traverse. L'église (patrimoniale), les résidences pour personnes âgées, l'hôtel de ville et les deux écoles primaires sont autant de fonctions adjacentes à cette artère.

## Îlots paroissiaux

Tous les îlots paroissiaux de la MRC (comprenant l'église et le presbytère) méritent qu'ils soient reconnus d'emblée comme sites patrimoniaux d'intérêt régional. Cette reconnaissance, ils la doivent à l'intérêt historique et architectural qu'ils possèdent souvent, mais aussi à la marque qu'ils impriment au paysage et à l'identité qu'ils confèrent à une communauté. Ces ensembles forment des noyaux villageois représentatifs du mode d'occupation du sol dominant dans les villages du Québec.

En raison du rôle important qu'a joué l'Église du Québec, le patrimoine religieux révèle une partie importante de notre histoire et un élément essentiel à la compréhension de notre civilisation. Dans chaque ville et village, l'Église catholique romaine a laissé sa marque en construisant au moins une église et un presbytère. De cette façon, ces édifices érigés par les communautés religieuses et par la population dominant notre paysage. Dans certains cas, un couvent ou une école s'ajoute à cet ensemble qui constitue un de nos référents culturels.

De nos jours, la laïcisation, l'urbanisation et l'exode rural causent une désaffection de certains de ces bâtiments. Cet état de fait nécessite maintenant que la communauté protège ces joyaux architecturaux. Le ministère de la Culture et des Communications a déjà protégé un bon nombre d'édifices religieux et le territoire de la Nouvelle-Beauce n'y échappe pas. Quatre églises sont déjà classées (Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore et Sainte-Marie) et dix œuvres d'art sacrées sont également dans la liste du patrimoine religieux classé. Malgré cela, un bon nombre de bâtiments ne figurent pas sur le relevé des biens culturels, notamment les presbytères.

Ce qui importe, c'est non seulement de conserver les caractéristiques architecturales des presbytères qui sont pour le moment l'objet de menaces, mais également de conserver l'intégrité de l'espace qu'occupent ces ensembles institutionnels. Ils caractérisent notre paysage architectural et leur confèrent une originalité rare dans le contexte nord-américain. Ce type de bâtiment devra être cité par les conseils municipaux afin de conserver leur intégrité et leur valeur patrimoniale.

### Saint-Bernard

La construction du presbytère remonte à 1863 et sa réalisation est l'œuvre de Prisque Chalifour. Ce presbytère, de style québécois, est construit de murs de pierres équarries, sur lesquelles repose un toit à deux versants légèrement recourbés et recouverts de tôle posée à la canadienne. On peut observer un retour des larmiers ainsi qu'un garde-soleil en façade du bâtiment. La maison presbytérale est également caractérisée par la symétrie de ses éléments constitutifs. Le toit est percé de cinq lucarnes à croupes et de deux cheminées à chaque extrémité. La symétrie des nombreuses ouvertures et la simplicité du bâtiment font son élégance et constituent un mariage heureux avec l'église.

### Saint-Elzéar

Construit en 1955 selon les plans de monsieur Étienne Bégin, le presbytère de Saint-Elzéar nous propose une maison monumentale américaine avec un plan carré, un toit à quatre versants et une

symétrie des ouvertures. La rampe du balcon rappelle la géométrie des fenêtres et s'y oppose par l'orientation.

### Saint-Isidore

Le presbytère se compose de deux parties. La première est l'annexe actuelle du presbytère avec le toit à mansarde à deux versants percés de trois lucarnes de chaque côté qui constituent à la fois la cuisine et le premier presbytère construit en 1881 selon les plans de monsieur Alexandre Ouellet. La deuxième partie, qui donne la facture actuelle du presbytère, est l'aboutissement de rénovations et d'agrandissements réalisés en 1912 par monsieur Zéphirin Jolicoeur. Son plan carré massif en brique rappelle la villa monumentale américaine. Notons les fenêtres avec linteau en arc ainsi que la rampe de fer forgé. Enfin, le revêtement extérieur est de briques blanches et le toit en tôle, posé à la canadienne.

### Sainte-Hénédine

Nous trouvons ici un imposant bâtiment de style monumental américain construit au tournant des années 1940, caractérisé par son plan rectangulaire, son toit à quatre versants et la symétrie de ses ouvertures. Un pignon central et la galerie sur trois faces animent légèrement l'austérité du style. Le revêtement de briques présente des variations dans la décoration des linteaux. L'ornementation des rampes rappelle les carreaux des fenêtres.

### Sainte-Marguerite

Le presbytère de Sainte-Marguerite présente une architecture intéressante. Le style propose une maison monumentale américaine avec annexe, qui comprend plusieurs éléments de décoration victorienne. Entre autres, les linteaux de fenêtre en arc exploitent la brique d'une façon intéressante. De plus, la brique en saillie près des fenêtres est également attribuable à l'éclectisme victorien. Les multiples frontons, les boiseries des corniches et les riches balustrades ajoutent à la diversité du bâtiment.

### Sainte-Marie

Ce presbytère est d'inspiration tardive des villas monumentales anglaises. Il est caractérisé par le plan rectangulaire, le toit à quatre versants et la symétrie des ouvertures. Le bâtiment, fait de briques d'Écosse, comporte également une galerie et un garde-soleil sur trois versants qui rappellent le style américain. Mentionnons également le balcon à fronton au deuxième étage ainsi que le recouvrement de tôle à la canadienne sur le toit.

### Saints-Anges

Le presbytère de Saints-Anges présente également les caractéristiques de la maison monumentale américaine, c'est-à-dire le plan carré, le toit à quatre versants et la symétrie des ouvertures.

L'impressionnante galerie couverte ajoute de l'opulence au style du bâtiment. Nous retrouvons des éléments de néoclassicisme avec les frontons en façade et la dentelure omniprésente. Le revêtement d'amiante en pointe de diamant, qui date de la construction de 1918, se marie bien à celui de l'église.

### Scott

À Scott, la maison presbytérale ressemble étrangement à celle de Sainte-Marguerite, soit une villa monumentale américaine.

### Vallée-Jonction

Le plan carré et le toit à quatre versants nous présentent une villa monumentale américaine construite en 1898-1899. La galerie et le garde-soleil sur trois versants ajoutent à la stature imposante du bâtiment. Le revêtement extérieur est de bardeaux d'amiante en losange et le toit est couvert de tôle posée à la canadienne. Il faut noter l'ornementation de la corniche, élément restant d'une décoration de style victorien plus achevée, qui comportait une tourelle au troisième étage, un balcon au deuxième et de nombreuses descentes d'escaliers à l'époque.

### Frampton

Ce « bungalow » construit à la fin des années 1960 remplace l'ancien presbytère de Frampton. Ce bâtiment érigé à la mode du jour se marie bien à la malheureuse rénovation qu'a subie l'église dans les années 1980, moment où elle fut recouverte de tôle verticale. Voilà le parfait exemple où l'absence d'intervention a réduit à néant la valeur patrimoniale de l'îlot paroissial.

Enfin, d'autres éléments du patrimoine régional témoignent de différentes caractéristiques de l'histoire et du développement de notre territoire :

- Les chapelles votives Cliche (1885), Tardif (1886), Hébert et Turcotte (1924) à Sainte-Marie;
- L'ancien moulin à farine Parent construit vers 1820 à Saint-Isidore;
- La boutique du charron Laurent-Audet et la scierie Archélas-Vachon, situées à Frampton;
- Église anglicane de Springbrook qui témoigne de la colonisation irlandaise du Canton de Frampton au début du XIX<sup>e</sup> siècle et dont la restauration a été complétée en 1986.

## **5.2 LES SITES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE**

### **Le paysage de la Nouvelle-Beauce**

La région de la Nouvelle-Beauce profite d'un relief varié et structuré autour de trois grandes unités physiographiques : les **basses-terres du Saint-Laurent**, le **piémont appalachien** et la **vallée de la rivière Chaudière**. La topographie ondulée de collines et de vallons associés au plateau appalachien ainsi que le tracé curviligne de la vallée offrent, aux résidents comme aux visiteurs, une large variété de points de vue panoramique et de perspectives visuelles sur le territoire.

La vallée de la Chaudière constitue l'élément dominant de la Nouvelle-Beauce, et ce, tant sur le plan spatial qu'historique. Site des premiers foyers de peuplements beaucerons, la vallée propose un paysage champêtre et agroforestier. Elle offre un décor d'une vallée verdoyante sillonnée par la rivière Chaudière et sa plaine de débordement et où s'accrochent sur ses coteaux, forêts mixtes, exploitations agricoles et zones urbaines. La rivière coule, paisible, sur une grande partie de parcours en Nouvelle-Beauce. Son lit, caractérisé par un dénivelé à peu près nul entre Beauceville et Scott, devient encaissé à Saint-Lambert-de-Lauzon. À son extrémité nord, la rivière forme un coude amenant un rétrécissement (détroit). Un belvédère à cet endroit (halte touristique) offre un panorama exceptionnel sur cette particularité géologique. La rive ouest propose un paysage principalement rural et traditionnel. La rive est se caractérise beaucoup plus par un paysage urbain avec cet étalement si révélateur de la présence, à l'époque, d'une seule route, la Justinienne, favorisant l'entrée et la sortie du « pays ».

Les contrastes de texture et de couleur, particulièrement associés aux flancs de la vallée de la Chaudière, ajoutent à l'intérêt visuel du paysage régional. La perception de la trame des lots agricoles, perpendiculaires à la rivière, rythme également le paysage agroforestier de la vallée. Une des particularités de la vallée vient de la présence importante de monticules et de cordon dans l'axe d'écoulement de la rivière. Ceux-ci sont composés de sable et de gravier formés lors du retrait (et de la fonte) des glaciers, il y a 10 000 ans. L'un des principaux dépôts de notre territoire se trouve adossé à Vallée-Jonction. « C'est un immense complexe fluvio-glaciaire de trois kilomètres de long et de 950 mètres dans sa largeur maximale. »<sup>1</sup> L'**esker**<sup>2</sup> que l'on peut apercevoir lorsqu'on arrive par le sud (route 173) en est une manifestation évidente, représentative et significative du paysage de la région.

Enfin, les villages-sommets contribuent également à l'identité du paysage de la Nouvelle-Beauce. Perchés sur les « hauteurs » du piémont appalachien, les villages-sommets sont de véritables éléments repères de ce paysage. On en compte trois sur le territoire, tous localisés sur la rive est de la Chaudière : Sainte-Marguerite, Saints-Anges et Frampton. Selon la route empruntée, l'approche d'un village-sommet constitue une expérience visuelle spectaculaire. Le clocher d'église représente le plus souvent l'élément visuel culminant. Par ailleurs, la position surélevée des villages-sommets en fait des sites d'observation panoramique privilégiés. Le panorama sur la plaine du Saint-Laurent accessible du parvis de l'église de Sainte-Marguerite est sans contredit l'un des plus beaux de notre territoire.

Dernier détail caractérisant le paysage de notre territoire, les croix de chemin (un peu plus d'une vingtaine) sont des points de repère incontournables en Nouvelle-Beauce. On en trouve dans presque toutes les municipalités.

---

<sup>1</sup> Couture, Lise. Fronts glaciaires dans la vallée de Chaudière, page 18.

<sup>2</sup> Un esker est un cordon sableux marquant le lit d'un torrent sous-glaciaire.

Portions de routes panoramiques :

- Le rang Saint-Olivier (haut et bas) à Saint-Elzéar;
- La route 275 : des limites de Saint-Isidore jusqu'à Frampton (aux limites avec Saint-Odilon);
- Le rang Saint-François/4<sup>e</sup> rang de Sainte-Hénédine à Saints-Anges;
- La route 112, des limites de Vallée-Jonction jusqu'au village de Frampton via Saints-Anges;
- La rue Bellevue (Saint-Lambert-de-Lauzon)/le rang Bord-de-l'eau (Saint-Bernard et Scott) / le rang Saint-Étienne (Sainte-Marie) et le chemin de L'Écore (Vallée-Jonction);
- La route 173, de Saint-Isidore à Vallée-Jonction.

### 5.3 LES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Le territoire de la Nouvelle-Beauce s'inscrit au point de vue de l'écosystème forestier dans le domaine de l'érablière à bouleaux jaunes, zone transitoire entre la grande érablière laurentienne et la sapinière. Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentidien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue<sup>3</sup>.

En raison de la colonisation et du déboisement intensif, il ne subsiste aujourd'hui, pour une partie du territoire, la plaine du Saint-Laurent, que des lambeaux de forêt. De plus, les forêts qui demeurent ont été fortement perturbées par de nombreuses coupes à blanc et sélectives. La MRC a réagi en traduisant ses intentions de protection par une interdiction de coupe des érablières (indépendamment du potentiel acéricole) incluant les érables à sucre (*acer sacharrum*) et les érables rouges (*acer rubrum*).

Concernant les milieux humides, la Nouvelle-Beauce, bien que traversée par la rivière Chaudière, dispose d'une faible superficie de ce type d'écosystème. Les milieux humides sont avant tout des écosystèmes de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Les milieux humides regroupent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer, dans la mesure où elles sont présentes, les composantes sol et végétation. Or en Nouvelle-Beauce, la végétation rencontrée dans la plaine inondable est plus typiquement terrestre que riveraine. L'endroit le plus caractéristique de ce milieu se trouve au centre de la ville de Sainte-Marie (la Seigneurie). Par ailleurs, on trouve des milieux humides, non associés à la plaine inondable, sous la forme de tourbières, localisées principalement à Saint-Lambert-de-Lauzon.

#### La Seigneurie

Les terrains situés à l'arrière de la Maison Taschereau, à Sainte-Marie, ne sont pas exploités. D'une superficie d'environ trente hectares, ils sont localisés en zone inondable dite de grands courants

<sup>3</sup> Le sud du Québec se divise à son tour en trois sous-zones dont celle de la **forêt décidue** (appelée aussi **forêt de feuillus**). C'est la zone forestière la plus septentrionale et elle se caractérise par une grande diversité d'espèces, dont plus de 1 600 plantes vasculaires et 440 vertébrés. Sa saison de croissance relativement plus longue qui dure près de 200 jours et ses sols fertiles en font le cœur de l'activité agricole et par conséquent de l'urbanisation du Québec.

(0-20 ans). Une plantation d'épinettes blanches (*picea glauca*), d'épinettes de Norvège (*picea abies*) et de sapins baumiers (*abies balsamea*) couvrent une partie de ce territoire, lequel est traversé par le ruisseau du Marais. Cette plantation est l'un des points d'intérêt de cette zone. Sa maturation a contribué à la diversification des espèces fauniques qu'on peut maintenant trouver sur ce territoire. La Ville devra signifier son intérêt pour ce site et indiquer qu'elle protégera l'intégrité de cette plantation.

Ce terrain ne peut être aménagé qu'à des fins de parc naturel, sans ouvrage venant perturber cette zone inondable. Le potentiel faunique (principalement aviaire) pourrait être mis en valeur et en faire un site écologique d'importance régionale. On trouve déjà sur ce site une affectation conservation (terrain de sept hectares), conséquence du passage de la Véloroute de la Chaudière.

### Les érablières

Le domaine forestier couvre 56 % du territoire de la Nouvelle-Beauce, soit 41 000 hectares. Trente-six pour cent de ce couvert est composé de feuillus, principalement d'érables (à sucre et rouges). Il est constitué exclusivement de petites unités de boisés privés.

La problématique de surplus de lisiers a entraîné à la fin des années '90 un « regain d'intérêt » pour le boisé de ferme. Celui-ci était devenu « la solution » pour les hectares nécessaires à rencontrer la norme phosphore. La MRC, devant la précarité d'un couvert forestier abandonné à la scie mécanique, est intervenue par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire.

Ainsi, il y a une interdiction sur le territoire de la Nouvelle-Beauce de couper une érablière. Le règlement définit une érablière comme suit : un peuplement forestier présumé propice à la production du sirop d'érable et identifié par les symboles ER (érables à sucre), ERFI (érables à sucre associés à des feuillus intolérants), ERBJ (érables à sucre associés aux bouleaux jaunes), ERO (érables rouges), ERR (érables à sucre associés à des résineux), EROR (érables rouges associés à des résineux).

### Les tourbières

Les tourbières regroupent les milieux humides où les processus d'accumulation de la matière organique (tourbe) sont actifs. Il s'agit essentiellement de sites mal drainés dominés par une végétation arbustive ou herbacée continue ou ponctuée de mares.

La tourbière ombrotrophe (bogs), celle qu'on trouve à Saint-Lambert-de-Lauzon, n'est alimentée que par les eaux de pluie. Ce type de tourbière est relativement pauvre et dominé par des arbustes bas (éricacées) et de l'épinette noire (*Picea mariana*).

Plusieurs fonctions et rôles font des tourbières des écosystèmes précieux. Bien que ceux-ci diffèrent selon les perceptions et les intérêts des individus, on reconnaît que les tourbières fournissent plusieurs biens et fonctions écologiques. Le rôle des tourbières dans le cycle du carbone est souvent mentionné en regard des changements climatiques et de l'effet de serre. Les tourbières naturelles émettent des gaz à effet de serre, tel que le méthane (CH<sub>4</sub>), mais emmagasinent une importante

quantité de carbone présent dans les débris de plantes et de tourbe. L'extraction de la tourbe entraîne son exposition à l'air et sa décomposition, ce qui contribue à l'émission de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère.

Un autre rôle joué par les tourbières est leur apport substantiel à la biodiversité d'une région. Puisqu'elles présentent des conditions uniques (acidité, pauvreté en éléments nutritifs, hydrologie), les tourbières ombrotrophes supportent des communautés spécifiques de plantes. Quelques espèces d'oiseaux et de plantes se rencontrent uniquement dans les tourbières. De récentes études suggèrent que les tourbières ombrotrophes de grande superficie auraient une plus grande valeur, car elles comportent un plus large éventail d'habitats, comme les mares, et conséquemment un plus grand nombre d'espèces (le meilleur exemple est la Plée bleue à Lévis).

Les tourbières ombrotrophes régularisent aussi l'écoulement des eaux : en emmagasinant celles-ci, les tourbières agissent comme zone tampon lors de précipitations abondantes. On peut constater l'importance de ce rôle lorsque des tourbières ont été abandonnées ou drainées : l'eau qui aurait dû être normalement emmagasinée rejoint les cours d'eau plus rapidement, ce qui entraîne une augmentation des débits de pointe.

Les tourbières sont également des lieux privilégiés pour la cueillette de petits fruits et pour la chasse. Les attraits esthétiques et éducatifs des tourbières sont aussi de plus en plus reconnus, puisque plus de gens ont désormais accès aux centres d'interprétation de la nature, en particulier dans les parcs.<sup>4</sup>

En Nouvelle-Beauce, on trouve localisées à la carte n° 26 les tourbières qui seront identifiées lesquelles se trouvent toutes à Saint-Lambert-de-Lauzon. La MRC a reçu comme information supplémentaire (MENV, Centre de données sur le patrimoine naturel), une liste de plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares retrouvées sur son territoire. Le schéma présente celles associées à la tourbière.

Plantes	Localisation	Dernière observation
<i>Arethusa bulbosa</i>	Saint-Lambert-de-Lauzon	01-07-1969
<i>Dichanthellium clandestinum</i>	Saint-Lambert-de-Lauzon	11-07-1952
<i>Platanthera blephariglottis</i>	Saint-Lambert-de-Lauzon	25-07-1968

<sup>4</sup> Le Groupe de recherche en écologie des tourbières (GRET)